



06

La défense sans limites

Françoise Cotta retrace dans un livre ses quarante années de barreau. L'avocate pénaliste de 69 ans y soutient l'idée que les monstres n'existent pas et que tout être humain a le droit d'être défendu. Par **Christine LAMIABLE**

Des pédophiles, des mères infanticides, des trafiquants de drogue, de lâches chauffards... Ce sont ces « déglingués » que Françoise Cotta, avocate pénaliste au barreau de Paris, a choisi de défendre devant les cours d'assises pendant trente-huit années et presque mille plaidoiries. « Même si cela ne s'est jamais présenté, j'aurais pu tout aussi bien être l'avocat d'un cannibale », affirme-t-elle sans ciller. Car Françoise Cotta est viscéralement convaincue que tout être humain a le droit d'être défendu. Une certitude qu'elle dit tenir de son père Jacques, lui-même pénaliste, résistant et maire SFIO (Section française de l'internationale ouvrière) de Nice, de 1945 à 1947. Il est mort en 1971, alors qu'elle n'a que 20 ans; elle ne l'a jamais vu plaider. Sur la foi des dires de confrères et d'habitues des cours d'assises, elle vante pourtant son « humanisme, son courage et sa défense intransigeante ». Comment ne pas

y voir un idéal vers lequel elle tend depuis son accession au barreau en 1981 ? L'avocate commence par assurer, « avec passion », toutes les permanences possibles, notamment à la 23^e chambre du tribunal correctionnel de Paris, celle des flagrants délits (devenu le système des comparutions immédiates). Mais ce qui l'attire, ce sont les cours d'assises où les procès sont faits « de chair et de sang ». Au fil des années, elle défendra cet homme qui a kidnappé, violé et tué une jeune boulangère de 18 ans, cette mère qui a jeté son bébé encore vivant dans une poubelle. Mais aussi le gardien d'immeuble qui a prêté les clés du local où Ilan Halimi fut assassiné ou encore le frère d'un des terroristes du Bataclan, revenu en France après un séjour en Syrie dans un camp d'entraînement de l'Etat islamique. Il n'y a pourtant pas une once de fascination chez Françoise Cotta pour ceux qui commettent des crimes. « Je sais l'être humain fait de passions ;

PHOTOS: NIVIERE/SIPA; VINCENT WARTNER

j'aime simplement en explorer les limites, précise-t-elle. Et je constate qu'il n'y en a quasiment pas. Et puis, prendre la défense de personnes que la société juge bien souvent monstrueuses représente une forme de défi. » Mais défendre, à ses yeux, ce n'est pas toujours faire acquitter. Elle préfère d'ailleurs que son client reconnaisse les faits qu'il a commis car « c'est plus restructurant pour lui. Et je le défendrai de toute façon, qu'il soit innocent ou coupable ». A charge pour elle d'expliquer aux magistrats et aux jurés ce qui l'a amené à passer à l'acte. Le fait d'être une femme avocat (elle refuse la féminisation du titre) lui a toujours paru un atout de taille pour y parvenir. « Il faut se comporter comme un homme, tout en sachant jouer d'une empathie dont les femmes sont peut-être plus capables », assure-t-elle. La vérité, et Françoise Cotta ne s'en cache pas, c'est qu'elle estime les femmes très supérieures aux hommes...

« J'AI RÉPARÉ COMME J'AI PU »

Ce métier qui lui « colle à la peau », l'avocate de 69 ans a dû cesser de l'exercer trois années durant. La faute à deux cancers, une leucémie et un AVC. Il lui a fallu toute la force de vie léguée par sa mère (« disparue à 102 ans avec toutes ses facultés mentales ») pour s'en relever. A l'hôpital où elle a été soignée, on la surnomme « la Ratapignata » (la chauve-souris), symbole de

résistance dans le pays niçois. Elle qui a également résisté au « populisme pénal » de Nicolas Sarkozy en dénonçant, en 2007, sa réforme sur la récidive en matière de délinquance sexuelle, se reproche pourtant aujourd'hui de ne pas s'être assez battue pour tous les opprimés. Alors, en tant que simple citoyenne, elle a commencé en 2015 à accueillir dans sa maison de Breil-sur-Roya, dans les Alpes-Maritimes, des migrants qui tentaient de passer en France. C'est illégal ? Elle invoque la théorie des « baïonnettes intelligentes » : « Si une loi est inique, il est de mon devoir de ne pas l'appliquer. Laisser ces gamins mourir le long de la route, je ne le pouvais pas. Et puis, je l'ai fait aussi pour moi. Je ne suis pas contente de l'état de la société que j'ai contribué à élaborer. J'ai réparé comme j'ai pu. » Et elle a bien l'intention de continuer, en reprenant le chemin des prétoires mais aussi en continuant de passer certaines nuits sur les ronds-points avec les « gilets jaunes » de son village. « On est dans une situation prérévolutionnaire, s'enflamme-t-elle. J'aimerais, à mon petit niveau, participer au changement des institutions, que je crois nécessaire. » Pour l'heure, Françoise Cotta s'attelle à rédiger un guide juridique destiné aux « gilets jaunes ». Et tient prête sa robe noire, « [sa] protection et [son] armure » pour défendre ceux d'entre eux qui pourraient être déferés. •

La Robe noire de Françoise Cotta (Fayard, 340 pages), le 28 janvier.

A gauche: Françoise Cotta à Paris en mars 2011. Ci-dessus: l'avocate aide des migrants en les accueillant chez elle, dans les Alpes-Maritimes, même si c'est illégal.



@CLAMIABLE